

Commune de la Piarre

Compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2021 à 18h

Le vingt et un mai 2021, à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de La Piarre, sous la présidence de Madame PRUNSTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 5

Etaient présents : DEPEYRE Nadine, PRUNSTER Magali, Éric ODDOU et XAVIER Frédérique.

Était excusé : François DEPEYRE.

Nombre de votants : 4

3 habitants du village assistaient à la réunion.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Frédérique XAVIER se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

1- Questions du public

La Maire invite à commencer le conseil municipal par les questions du public. Les personnes présentes n'ont pas de questions particulières.

2- Approbation du procès verbal du précédent conseil municipal

Le compte-rendu des deux derniers conseils municipaux (27 mars et 9 avril) sont approuvés à l'unanimité.

3- Point intercommunalité

Frédérique présente un bref résumé des dernières réunions au niveau de la CCSB. Conformément à la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, la communauté de communes du Sisteronais Buëch a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance dont l'objectif est de définir les relations entre les communes et leur intercommunalité (gestion des équipements et des services communs). Un comité de pilotage s'est réuni une première fois le 6 mai. Il est accompagné par la société New Deal (Grenoble) pour élaborer ce document contractuel. La prochaine réunion est prévue le 31 mai.

L'assemblée générale de l'office de tourisme s'est réunie le 6 mai. Le contexte sanitaire du printemps 2020 a entraîné une baisse de la fréquentation (des offices de tourisme, donc baisse de la vente des produits et baisse des hébergements donc de la

taxe de séjour) mais de nombreux salons ont été annulés (diminution des dépenses), ce qui fait que l'OT présente un excédant de 45000€. Il a été décidé que cette somme serait immédiatement réinvestie dans des objets auto-promotionnels (panneau 3D sur la place de la tour à Sisteron et 3 cadres à selfie dispersés sur le territoire).

Le conseil communautaire s'est réuni le 29 mars pour voter le budget : l'enveloppe du fonds de concours d'urgence (à destination des petites communes qui feraient face à des frais exceptionnels tels qu'une crue, un incendie) a été renouvelée pour un montant de 20 000€.

Le budget des ordures ménagères présente une perte de recettes du fait de l'effondrement du rachat des matériaux issus du tri. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été augmentée à 13.5 %. Une taxe a été instaurée pour les petites entreprises, jusqu'alors exonérées ce qui était source d'injustice vis-à-vis des particuliers.

Un comité de pilotage « Assistance administrative et technique aux communes » a été créé. Magali ajoute qu'il s'est réuni une première fois et qu'à cette occasion, a été étudiée la demande de notre commune concernant le poste de l'agent technique.

Éric demande si l'accès payant des professionnels aux déchetteries est effectif. Frédérique dit qu'elle en a entendu parler mais pense que ce n'est pas encore effectif, ce que Éric dément.

4- Subventions aux associations

Frédérique expose les faits suivants :

- Lors du conseil municipal consacré au budget, la somme globale de 4000€ a été votée pour des subventions aux associations. Il reste maintenant à voter le montant pour chaque association. Nadine précise qu'elle ne prendra pas part au débat, compte tenu qu'elle fait partie de 2 associations.
- Dans la lignée de ce qui était fait précédemment, elle propose que les subventions soient allouées à des associations de proximité et de consacrer 2000€ aux associations piarroises (Le comité des fêtes et l'ACCA) et les 2000€ restant aux autres associations.
- Elle interroge les critères sur lesquels étaient définies les sommes différentes aux diverses associations et propose qu'elles soient lissées. Il a été demandé aux associations bénéficiant de subventions auparavant de confirmer leur souhait de bénéficier de nouveau d'une subvention et de fournir un compte-rendu d'activité et un budget prévisionnel. Certaines associations n'ont pas répondu malgré deux messages. D'autres associations présentent un budget largement excédentaire.
- Elle évoque la situation particulière des associations « Au fil du temps » et « Bien vivre à Serres » qui œuvrent toutes les deux pour le SSIAD. Elle propose donc que la subvention soit diminuée de moitié, par équité avec les autres.

- Enfin, elle expose que la MJC est la seule association ne bénéficiant pas de fonds publics. Aussi, elle propose que la subvention soit plus conséquente. Magali rajoute qu'en plus, cette association est plus généraliste et peut concerner plus de personnes.

Éric informe que pour lui, donner aux sapeurs pompiers est important. Frédérique dit qu'elle fera une troisième relance et que l'on peut garder la somme due. Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde et approuve à l'unanimité les subventions réparties comme suit :

Comité des fêtes d'Aiguebelle	1000€
ACCA de La Pierre	1000€
Union sportive Serres/Veynes	200€
Association du Jardin des Ophéliades	200€
Bien vivre à Serres	100€
Au fil du temps	100€
MJC de Serres	300€
FSE Collège de Serres	200€
Coopérative scolaire de Serres	200€
ADMR de Serres	200€
Reste à allouer	500€

5- Cotisation à l'association des « Maires ruraux de France »

Frédérique expose que cette association permet d'avoir accès à des informations plus adaptées à notre commune puisqu'elle est spécialisée dans les communes de moins de 3500 habitants. De plus, elle propose un service de site internet « clé en main », or c'était un enjeu de la campagne et la municipalité y est toujours attachée. La cotisation annuelle s'élève à 75€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette cotisation.

6- Convention Fonds de solidarité au logement

Frédérique explique que le FSL apporte une aide financière aux particuliers présentant des difficultés pour payer leur caution, loyer ou toutes autres factures en lien avec le logement. Le FSL définit le montant en fonction du nombre d'habitants (0.40€/habitant soit 38€ pour la commune). Magali rajoute que le FSL est porté par le Conseil départemental.

La convention avec le FSL, pour un montant de 38€, est approuvée à l'unanimité.

7- Échange de terrain avec un particulier

Magali explique que M. Charbonnier a adressé un courrier à la maire pour proposer de décaler le chemin qui passe au pied de sa maison, ce qui lui permettrait notamment d'ouvrir ses portes de garage sereinement, grâce à un échange de terrain avec son potager qui jouxte le canal. Il prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Lors de la réunion de travail, le conseil municipal a mentionné le souhait de conserver une largeur de 2.50m afin qu'un véhicule puisse circuler. Éric demande si l'empierrement du nouveau chemin a été évoqué. Frédérique propose que l'accès à la carrière municipale soit laissé à M. Charbonnier afin de lui permettre d'empiercer ce chemin.

Un accord de principe, concernant la demande de M. Charbonnier, est voté à l'unanimité.

8- Contrat d'assurances multirisques Groupama

Magali expose avoir rencontré la chargée de clientèle de l'assurance. Auparavant, l'offre d'assurance était reconduite tacitement, ce qui n'est plus possible. La mise à jour du contrat a permis une économie de 674€, soit un coût total annuel de 3313€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le contrat d'assurance auprès de Groupama.

9- Assiettes de coupes de bois / ONF

Suite au prolongement de l'aménagement forestier pour 5 ans et après visite sur le terrain pour la parcelle d'Aiguilles N°14, il est possible de l'exploiter plus rapidement que prévu. Ainsi il faudrait l'intégrer dans les coupes dès 2021 et non 2022 comme prévu à l'aménagement. Éric s'étonne que le garde forestier dise que cette parcelle est accessible. Au vu du manque d'informations, ce point est reporté au prochain conseil municipal, avec la mission pour Éric et François de se rendre sur place et d'apporter leur point de vue éclairé.

10- Renouvellement de la convention de déneigement et travaux divers

Magali a rencontré Laurent qui est d'accord pour renouveler la convention pour 2 ans et demande une augmentation de tarif horaire (55€ HT/H actuellement : demande à 60 €/H y compris tractopelle déjà à ce tarif). Le déneigement des rues étroites n'est pas fait faute de matériel communal adapté, bien que cela soit mentionné dans la convention avec Laurent.

Diverses solutions sont évoquées : l'achat d'une lame plus petite, d'une fraise à neige ou d'un quad muni d'une lame... L'achat d'une lame plus petite ne résoudrait pas entièrement le problème puisqu'elle devrait être montée sur le petit tracteur de Laurent qui n'est pas muni d'une cabine, ni de chaînes à neige. La fraise à neige ne peut être utilisée qu'en cas d'épaisseur conséquente de neige. Reste la solution du quad. Frédérique propose de faire un devis et de contacter la commune de Sigottier pour savoir si elle serait intéressée par un achat en commun.

Le renouvellement de la convention avec Laurent est reporté dans l'attente d'éléments nouveaux.

11- Compléments à la délibération 2020 DE 028 Tarifs du gîte communal

Nadine explique que la convention mentionnait un tarif supérieur du premier octobre au 30 avril afin de couvrir les frais de chauffage. Or, début mai, elle a dû mettre le chauffage pour des locataires sans pouvoir appliquer le tarif adéquat. Elle propose de compléter la précédente délibération en indiquant : période de chauffe, en principe du 1er /10 au 30/04. Frédérique ajoute que cette distinction de tarifs est obligatoire et conseille d'enlever toute mention de date afin que cela ne soit pas sujet à discussion. Le tarif sera appliqué selon si le logement est chauffé ou non, quelque soit la date.

Elle en profite pour faire un point sur le gîte : il est fréquemment loué, principalement par des randonneurs. Certains viennent avec des chevaux en disant qu'il leur est possible de parquer leur chevaux chez Marcelline ODDOU. Magali propose que cela soit officialisé au niveau de l'office de tourisme en mentionnant accueil équestre. Frédérique ajoute que dans d'autres sites, cette prestation est payante.

Nadine termine ce point en rapportant quelques incivilités du week-end dernier : la réserve de sacs poubelle a disparu et la table a été brûlée, ce qui est fort regrettable. Un bac de tri a été confectionné par Christophe et sera mis à disposition des locataires dans le couloir.

12- Renouvellement des baux de La Cure

Magali propose que les 4 baux soient renouvelés au 1er juillet et ce pour 6 ans, conformément à la législation. Les loyers sont maintenus à 95€. La réflexion sur la rénovation du bâtiment sera conduite dans les 1ères années, les locataires sont déjà informés de ce point. IT 05 a été contacté et un technicien viendra rapidement faire un bilan. Pour rappel, le bâtiment n'est pas aux normes énergétiques. Frédérique attire l'attention sur le tubage des cheminées, élément de sécurité qu'il conviendrait de faire à minima.

13- Bail du hangar communal

M. Gerby, président de l'ACCA, a engagé de nombreuses démarches concernant la construction d'un local de chasse à proximité de la future station d'épuration. Pour autant, les travaux ne seront pas terminés pour septembre, aussi a-t-il demandé s'il ne serait pas possible de louer « pour une dernière saison » le local communal.

Par ailleurs, il avait demandé s'il serait possible de faire officiellement état d'une subvention, jusqu'alors en nature via la mise à disposition du local. Magali propose un bail de un an pour un loyer de 500€ pour la saison.

14- Remboursement des frais kilométriques aux agents

Frédérique rappelle que suite à l'entretien avec l'agent technique, il lui a été demandé d'effectuer réellement le nombre d'heures mentionné sur son contrat. Ses frais kilométriques au sein du village lui seront remboursés sur le même procédé que la commune de Sigottier, à savoir selon les indemnités réglementaires, chaque trimestre et sur présentation des frais et de la carte grise. Elle propose que la délibération mentionne les remboursements des frais aux agents (et pas seulement l'agent technique), au cas où la secrétaire aurait à se déplacer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15- Questions diverses

Magali présente les éléments suivants :

- **Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin** : La réglementation prévoit la tenue par 4 personnes simultanément mais renseignement pris auprès de la Préfecture, le président du bureau de vote peut organiser le bureau de vote en tenant compte des contraintes du territoire et de la taille de la commune. Aussi, afin d'alléger la charge des personnes tenant le bureau de vote, elle vous propose de réduire à 2 ou 3 le nombre de personnes de surveillance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Des autotests seront disponibles en mairie. Il est fortement recommandés aux surveillants du bureau de vote d'en réaliser un la veille des scrutins afin d'assurer au mieux la sécurité de tous les électeurs.

- **Gestes barrière** : Le port du masque est obligatoire jusqu'au 8 juin dans tout le département.

• **Animations :**

Commission convivialité	mardi 25/05 à 17h30
Passage du bibliobus	Mercredi 26 mai
Vide-grenier du Comité des fêtes	Dimanche 30 mai
Atelier « éducation à l'image » proposé par l'association « La toile du Laragnais »	Début juillet, pour les jeunes de 15 à 25 ans, suivi d'une projection en plein air.
Trail VTT	5 septembre, proposition d'ajouter une course d'orientation dans le village qui pourrait être mise à disposition des enfants avant ou après le raid.

Un habitant a proposé deux vélos pour enfants à laisser à la disposition des enfants du village.

• **Prochaines dates :**

Commission de contrôle des listes électorales	27 mai à 18h
Isolation des deux caves de la mairie	31 mai
Début de la campagne électorale	31 mai
Prochaine réunion de travail	11 ou 12 juin
Prochain conseil municipal	2 ou 3 juillet

• **Compte rendu de la dernière réunion de la commission Bâtiments :**

Nadine informe que les personnes présentes à la commission bâtiments conseillent de faire avec l'existant pour créer un coin bibliothèque, un point informatique. Le cabanon du jardin public pourrait être utilisé pour entreposer du matériel. L'église pourrait accueillir des expositions.

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h17.

La secrétaire de séance,
Frédérique XAVIER